



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Reprise de la quarante-septième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Lundi 17 novembre 1969,
à 15 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page.
Point 16 de l'ordre du jour :	
La mer : aperçu détaillé d'un programme élargi et à long terme de recherches océanographiques (<i>fin</i>)	63

Président : M. Raymond SCHEYVEN (Belgique).

En l'absence du Président, M. Maramis (Indonésie), vice-président, prend la présidence.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR

La mer : aperçu détaillé d'un programme élargi et à long terme de recherches océanographiques (*fin*) [E/4759]

1. M. SULEIMAN (Libye) déclare que le rapport dont le Conseil est saisi¹, et qui est transmis au Conseil par une note du Secrétaire général (E/4759), marque un pas important dans les activités du Conseil en ce qui concerne l'exploration et l'exploitation des ressources de la mer dans l'intérêt de toute l'humanité. La Libye attache une grande importance à ces activités et elle est l'un des auteurs de la résolution 2467 D (XXIII) de l'Assemblée générale, qui demande la coopération de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO pour mettre au point un aperçu général de la portée du programme à long terme de recherches océanographiques et pour coordonner ses aspects scientifiques. A la quarante-cinquième session du Conseil, la délégation libyenne a souligné (1546^e séance) la nécessité urgente de renforcer la coopération et la coordination entre tous les pays, les institutions spécialisées et les autres institutions; M. Suleiman se félicite donc de l'esprit de coopération qu'a montré la COI en établissant le schéma qui est annexé au rapport, et en particulier de la décision de créer un groupe d'experts en matière de politique et de planification scientifiques à long terme, en vue de tenir à jour le programme élargi et d'en favoriser l'application rapide.

2. Tout le monde reconnaît qu'il faut prendre des mesures afin de combattre la pollution des mers. Le Gouvernement libyen se préoccupe en particulier de la pollution des mers par les hydrocarbures provenant des navires ou entrant dans l'eau par infiltration naturelle ou résultant de fuites d'hydrocarbures et de gaz causées par l'exploration et l'exploitation des ressources du fond des mers. C'est pourquoi la délégation libyenne a été l'un des auteurs de la résolution 2467 B (XXIII) de l'Assemblée générale et se félicite de constater que le schéma contient un chapitre séparé qui traite de la pollution des mers. Elle

considère également que les rapports détaillés que l'on envisage d'établir sur l'état de l'océan sont extrêmement importants et elle se réjouit qu'on ait créé un comité intersecrétariats pour aider la COI à accomplir sa tâche et pour étudier les questions de coordination.

3. M. DENORME (Belgique) déclare qu'à la quarante-septième session du Conseil la délégation belge a en général appuyé les propositions formulées par le Secrétaire général dans son rapport (E/4487 et Corr.1 à 3, 5 et 6). Elle a toutefois souligné que des informations supplémentaires seraient nécessaires sur la portée du programme à long terme de recherches océanographiques. Les experts qui ont élaboré ce rapport ont insisté sur la nécessité de réformes tendant à renforcer la COI, à élargir son assiette financière, à lui assurer une autonomie plus grande et, s'agissant du programme à long terme, ils ont estimé que ce dernier devait synthétiser les plans nationaux mais n'ont pas tenté de préciser autrement la portée de ce programme. La délégation belge a donc pris l'initiative de présenter à l'Assemblée générale le projet de résolution qui a été adopté en tant que résolution 2414 (XXIII) sur la coopération internationale pour les questions relatives aux océans, car elle a estimé que la portée du programme devait être définie avec plus de rigueur avant que l'Assemblée générale n'en confie la coordination à la COI. Ce but a été atteint par la publication du schéma général sur la portée du programme, et la délégation belge est reconnaissante aux auteurs de ce document. On peut regretter, toutefois, que le rapport du Groupe de travail mixte désigné par le Comité consultatif de la recherche sur les ressources de la mer, le Comité scientifique de la recherche océanique et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ne lui ait pas été joint en annexe.

4. Le rapport à l'étude est un schéma général; il ne comporte aucun calendrier et n'établit pas de priorités, mais constitue seulement une base pour le développement progressif du programme en fonction des cinq critères cités au paragraphe 9 de l'introduction. La délégation belge souscrit à ces critères et, en ce qui concerne l'exécution de ce programme, elle se félicite de la création d'un comité intersecrétariats qui devra assurer une coopération efficace entre les organismes des Nations Unies qui s'occupent activement de programmes océanographiques, afin d'éviter les doubles emplois et les chevauchements. La délégation belge souscrit également à la proposition que l'ONU continue à utiliser la compétence technique de la COI pour les aspects scientifiques des questions océaniques et charge cette commission de la coordination et de l'exécution du programme. Elle souhaiterait également être informée de la mise en application effective du programme compte tenu des moyens budgétaires disponibles.

5. Pour ce qui est des implications économiques du programme, la COI a demandé comment les résultats des

¹ A/7750.

programmes d'exploration et de recherche pouvaient contribuer le mieux aux diverses utilisations pacifiques de l'océan, de ses ressources et des fonds océaniques. Le Groupe de travail mixte a répondu que, dans la plupart des cas, cette contribution serait indirecte et qu'il ne fallait pas en attendre des avantages économiques immédiats. L'idée sous-jacente aux différents projets est qu'à long terme l'utilisation rationnelle de l'océan et de ses ressources soit basée sur une amélioration de la description et de la compréhension des phénomènes résultant des recherches scientifiques. Les programmes fourniront les bases scientifiques pour une estimation des ressources potentielles, pour la découverte de nouvelles ressources et pour l'exploitation et la conservation de ces ressources ainsi que du milieu marin. Cette opinion semble conforme au quatrième critère cité au paragraphe 9 de l'introduction.

6. C'est pour ces raisons que la délégation belge approuve le schéma général du programme et exprime l'espoir qu'il sera soumis à l'Assemblée générale avec l'appréciation du Conseil.

7. M. KASSUM (Secrétaire du Conseil) déclare que le rapport du Groupe de travail mixte sera mis à la disposition des membres du Conseil dans quelques jours sous forme de brochure publiée dans toutes les langues de travail.

8. M. VIAUD (France) dit que son gouvernement attache une grande importance au programme élargi et à long terme de recherches océanographiques et a fait connaître son point de vue à ce sujet au secrétariat de la COI. Les questions auxquelles il s'intéresse particulièrement comprennent l'interaction entre l'océan et l'atmosphère et les phénomènes océaniques en général, y compris la circulation. Une connaissance plus approfondie de ces questions est indispensable si l'on veut mieux connaître le milieu marin en général, et M. Viaud se félicite en conséquence de la place importante que leur accorde le rapport. Un autre sujet d'étude pourrait être les conséquences de l'activité humaine sur les phénomènes océanographiques et météorologiques.

9. Une autre question importante est celle des ressources biologiques et de leur rapport avec le milieu marin. Un effort systématique doit être accompli pour apprécier la valeur que peuvent présenter les ressources biologiques de l'océan et étudier les moyens d'en améliorer la quantité et la qualité. La pollution, qui devient un sujet d'actualité pour plusieurs organes des Nations Unies, est aussi une question extrêmement importante; il convient de l'étudier en priorité, en étroite coopération avec l'OMM. Il est évident que le chapitre 4 de la première partie du schéma, qui traite de la géologie, de la géophysique et des ressources minérales des fonds sous-marins, est de la compétence du Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale. Il s'agit là d'un nouveau domaine et il faudra mettre au point un programme scientifique ambitieux afin de tirer profit de ressources encore inexploitées de matériaux précieux comme les combustibles fossiles.

10. Dans ses programmes nationaux de recherche océanographique, la France s'efforce de contribuer à accroître les connaissances de l'homme sur son milieu en étudiant divers

aspects de la mer et de son action, comme par exemple l'érosion. On s'intéresse également aux marges continentales, et un bateau français est récemment rentré d'un voyage effectué à cette fin des deux côtés de l'Atlantique nord. La France s'intéresse également aux problèmes de la pénétration de l'homme au-dessous de la mer, et il aurait peut-être été bon d'accorder plus d'importance à cette question dans le programme proposé au Conseil. Si l'on veut retirer des avantages importants des ressources de la mer, il faut étudier soigneusement les facultés d'adaptation de l'homme au milieu nouveau et différent dans lequel il devrait travailler. En général, dans le cadre de la Décennie internationale de l'exploration océanographique, le Programme élargi devrait s'efforcer d'accroître l'ensemble des connaissances sur le milieu marin et non seulement sur les ressources du fond des mers, afin que l'on soit à même d'en utiliser le potentiel au bénéfice de toute l'humanité. Une meilleure compréhension de l'ensemble du milieu favorisera nécessairement l'exploitation de ses ressources sur une plus grande échelle.

11. En ce qui concerne les problèmes pratiques de réalisation du Programme élargi, M. Viaud souligne que, à la demande de sa délégation, la première section de la deuxième partie du schéma traite de la formation, de l'enseignement et des besoins en personnel. Une autre section importante concerne l'assistance aux pays en voie de développement et cette section aurait dû être développée en vue d'y inclure des propositions spécifiques. En général, il est très souhaitable d'accorder une assistance aux pays en voie de développement afin de leur permettre de bénéficier des résultats de la recherche et des connaissances scientifiques, et la France s'efforce particulièrement d'encourager la vulgarisation de ces connaissances océanographiques en créant dans les pays en voie de développement des centres océanographiques adaptés aux intérêts et aux besoins particuliers de ces pays.

12. Etant donné le temps limité dont on a disposé pour le préparer, le schéma apparaît, dans l'ensemble, satisfaisant. La délégation française l'approuve avec la légère réserve, dont il conviendra de se souvenir dans le cadre du développement et de l'exécution futurs du programme, qu'il faut non seulement étudier les domaines dans lesquels la coopération internationale sera la plus efficace, mais également établir un ensemble de priorités. La délégation française espère que la coopération entre le Secrétariat de l'ONU et la COI se poursuivra. Le schéma ne contient pratiquement pas de renseignements quant aux incidences financières du programme à long terme. On doit reconnaître qu'il est difficile d'établir des évaluations réalistes pour un programme dont on ne connaît pas encore exactement la portée, mais des évaluations devraient être préparées aussitôt que possible. De plus, il conviendrait de tenir compte de l'expérience des divers pays en matière d'océanographie pour éviter tout double emploi avec des études déjà réalisées.

13. M. GALLARDO MORENO (Mexique) dit qu'étant donné son importance le schéma doit être étudié soigneusement. Il pense en conséquence, que le Conseil devrait en prendre note et le transmettre à l'Assemblée générale pour examen. Il serait prématuré de l'approuver dès maintenant, étant donné que l'on ne connaît pas encore les incidences financières de certaines des activités qui y sont proposées.

14. M. GOWLAND (Argentine) dit que, étant donné les importantes conséquences du schéma en ce qui concerne l'avenir de la coopération internationale en matière d'océanographie, il convient de donner aux gouvernements la possibilité de l'étudier de façon détaillée. M. Gowland partage en conséquence l'opinion du représentant du Mexique.

15. M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que divers organes compétents ont examiné avec intérêt en Union soviétique le projet de Programme élargi. A la sixième session de la COI, la délégation soviétique a voté en faveur de ce programme, y voyant une contribution constructive aux activités nécessaires en vue d'assurer que les ressources de l'océan soient utilisées dans l'intérêt de toute l'humanité. Le point de vue de la délégation soviétique sur cette question est exposé en détail dans le compte rendu analytique de la séance du 14 août 1969² du Sous-Comité économique et technique du Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale. Il importe que, dans l'intérêt de la coopération internationale, les Nations Unies fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer, dans la limite des ressources disponibles, le succès du Programme élargi, tout en reconnaissant le rôle essentiel qui revient dans ce domaine à la COI en tant que principal service organique et coordinateur. On peut espérer que la création d'un comité intersecrétariats se révélera utile à la Commission sans porter préjudice à son autorité. Le rapport sur le programme devant être étudié de façon plus détaillée à la Deuxième Commission, la délégation soviétique estime que pour le moment le Conseil devrait se contenter d'en prendre note avec satisfaction et de le transmettre à l'Assemblée générale.

16. M. BLAU (Etats-Unis d'Amérique) s'estime satisfait des résultats des discussions qui ont eu lieu à la sixième session de la COI et ont abouti à l'approbation d'un aperçu détaillé du programme élargi à long terme. Il se félicite également de la réponse apportée par la COI à la demande de l'Assemblée générale, qui l'avait priée, dans la résolution 2467 D (XXIII), d'intensifier ses activités dans le domaine scientifique, en particulier en ce qui concerne la coordina-

tion des aspects scientifiques du programme à long terme, dont la Décennie internationale de l'exploration océanographique serait un élément important, comprenant des programmes exécutés par des organismes internationaux, un échange international élargi de données provenant des programmes nationaux ainsi qu'une action internationale visant à renforcer les moyens de recherche de tous les pays intéressés, compte tenu en particulier des besoins des pays en voie de développement. Dans ce contexte, les statuts révisés de la COI, adoptés à sa sixième session, apparaissent importants, car ils peuvent conduire à l'établissement de relations de travail plus étroites avec d'autres institutions intéressées telles que la FAO, l'OMM et l'OMCI.

17. Le Secrétaire général devrait continuer de présenter à intervalles réguliers au Conseil des rapports sur les programmes établis en matière de sciences de la mer, en consultation avec les institutions intéressées, notamment l'UNESCO et la COI. Il conviendrait pour le moment que le Conseil prenne note du rapport qui lui a été soumis et le transmette à l'Assemblée générale. Le texte suivant paraît approprié :

“Le Conseil économique et social

“1. *Prend acte avec satisfaction* du schéma général d'un programme élargi et à long terme de recherches océanographiques;

“2. *Communique* ce schéma à l'Assemblée générale, pour examen;

“3. *Appelle l'attention* de l'Assemblée générale sur les commentaires et observations formulés sur cette question par les membres du Conseil.”

M. Blau pense que le Secrétariat pourra faire mention au paragraphe 3 du compte rendu analytique correspondant.

18. Le PRESIDENT dit qu'en l'absence d'objection il considérera que ce projet de résolution est adopté.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 25.

² A/AC.138/SC.2/SR.17 (miméographié).